

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la secrétaire-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest que lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 3 septembre 2019, à 19h00, au Centre Communautaire situé au 2081, chemin Way's Mills, le conseil entendra la demande de dérogation mineure numéro 2019-05.

Dérogation mineure numéro 2019-05

603, chemin Lyon, lot 2 935 945, zone Fr-1

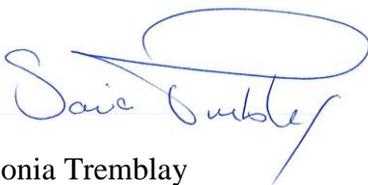
Nature et effets de la demande

En 2014, la CPTAQ a reconnu le droit invoqué aux articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour le remplacement de la résidence principale. Le projet consiste à implanter la nouvelle résidence avec une marge de recul avant de 11.20 mètres. Le Chapitre 4, article 5.2.2., du règlement de zonage 225-2012 stipule que la marge de recul avant minimale (mètres), dans la zone touchée (Fr-1), est de 15 m.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, rendrait conforme ce projet.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette réunion et y présenter leurs observations.

Donné à Barnston-Ouest, ce 25 juillet 2019.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière